

Lorsque j'ai pris mon devoir, il était vers 11 heures et demie. Lorsque j'ai eu la conversation avec l'accusé dans la salle des ablutions -il était 1 heure moins quart ou moins dix et quand je suis sorti de la hutte que j'ai aperçu trois hommes qui sortaient du bureau, il était vers 1 1/2 heure ou 1 heure et quarante.

- QUESTIONS DE L'ACCUSE:-

Q- Devant le colonel Bélanger, n'as tu pas dit que Remillard t'avait raconté ce qui s'était passé et puis qu'après ça le colonel t'a demandé si moi et Bourrassa t'avions parlé et tu as dit qu'on t'avait pas parlé?

R- Je n'ai pas souvenance d'avoir dit non, mais en autant que je me rappelle, j'ai dit au colonel la même chose que ce que je viens de dire.

J.P. Charron
 (D-147621, Pte. J.P. CHARRON),
 Régiment de la Chaudière, C.A.,
 Attached to A-13, C.I.T.C., C.A.